

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°2012-36 créant l'unité mixte de recherche UMR 1097 ;

Vu la décision n°2016-55 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1097 ;

Vu la décision n°2018-37 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1097 ;

Vu la décision n°2023-13 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1097 ;

Vu la décision n°2023-374 nommant la Directrice de l'unité mixte de recherche UMR 1097 ;

DECIDENT

Article 1 : L'intitulée de l'unité mixte de recherche UMR 1097 est modifié comme suit :
« ARTHritEs, Microchimérisme et InflammationS »

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 17 octobre 2024

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

